

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

La séquence des élections municipales à peine achevée, l'horizon politique se projette déjà vers l'élection présidentielle de 2027, dont les dynamiques commencent à se structurer nettement. Les derniers sondages confirment une recomposition profonde du paysage politique, avec un Rassemblement national très largement en tête quel que soit son candidat, Jordan Bardella culminant autour de 36 % des intentions de vote au premier tour, loin devant ses concurrents. Derrière, le bloc central et la droite restent fragmentés, tandis que des figures comme Édouard Philippe ou Bruno Retailleau tentent d'émerger dans un espace politique encore incertain. Ce dernier a d'ailleurs récemment proposé un moratoire sur les réformes sociétales, signe que la bataille idéologique s'intensifie déjà en vue de 2027.

Bruno Retailleau semble ainsi chercher à capter un électorat classique de droite, attaché aux enjeux sociétaux, tout en refusant de s'enfermer dans des polémiques médiatiques qu'il juge stériles.

À Paris, une nouvelle affaire met en cause un enseignant de maternelle, visé par une plainte pour des faits présumés d'abus sexuels sur un très jeune élève, immédiatement écarté de ses fonctions dans l'attente des investigations. Mais ce cas est loin d'être isolé. Depuis plusieurs mois, les signalements visant des personnels scolaires et périscolaires se multiplient, avec des accusations portant sur des enfants parfois âgés de seulement 3 ou 4 ans. Dans plusieurs dossiers, des parents décrivent des faits précis rapportés par leurs enfants, des comportements troublants et des symptômes persistants, mais se heurtent à des enquêtes longues, à l'absence de preuves matérielles et à une difficulté structurelle à faire reconnaître la parole des tout-petits. Cette répétition des affaires, couplée à des suspensions d'agents dans plusieurs écoles parisiennes, fait émerger un problème systémique et interroge directement la capacité des institutions à protéger efficacement les enfants.

HANDICAP - AEEH

Un décret publié le 31 mars 2026 prévoit une évolution importante de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). À compter du 1^{er} avril 2026, celle-ci pourra être attribuée sans limitation de durée aux enfants présentant un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 %, lorsque leur état n'est pas susceptible d'amélioration.

Cette mesure s'applique aussi bien aux premières demandes qu'aux renouvellements, et vise à simplifier les démarches des familles en évitant des réexamens administratifs répétés dans des situations stabilisées.

Pour les situations où le handicap est susceptible d'évoluer, les règles actuelles demeurent : l'allocation continue d'être attribuée pour une durée limitée, comprise entre 2 et 5 ans (ou 3 à 5 ans pour les taux d'incapacité supérieurs à 80 %).

CESE - STRATÉGIES « ANTI-GENRE »

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté, le 25 mars 2026, une résolution intitulée « **Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre** », portée par Agathe Hamel. Le texte a été adopté à une large majorité (103 voix pour, 6 contre, 17 abstentions).

La résolution met en avant le développement, depuis plus de vingt ans, de mouvements qualifiés « anti-genre », accusés de contester les évolutions en matière d'égalité femmes-hommes, de droits sexuels et reproductifs et de droits des personnes LGBTQIA+. Selon la rapporteure, ces mouvements auraient mobilisé plus d'un milliard de dollars ces dernières années pour structurer leur influence, la France étant particulièrement concernée à l'échelle européenne.

Le CESE identifie plusieurs vecteurs de cette dynamique, notamment certains financements politiques européens, des réseaux associatifs et des initiatives visant à promouvoir des modèles alternatifs en matière de sexualité, de famille ou d'éducation.

En réponse, la résolution appelle à renforcer la défense des « principes démocratiques », en soutenant une diplomatie féministe active, en protégeant le monde académique et les études de genre, et en développant des stratégies de coalition pour contrer ces mouvements dans le débat public.

PROTECTION DE L'ENFANCE - AUTORITÉ PARENTALE

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a publié, le 25 mars 2026, un guide pratique visant à clarifier l'exercice de l'autorité parentale pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE). Destiné aux professionnels, il vise à sécuriser les pratiques et à garantir l'intérêt de l'enfant.

Le guide rappelle que le placement ne supprime pas l'autorité parentale, mais en aménage l'exercice. Il distingue les actes du quotidien de ceux engageant l'avenir de l'enfant afin d'éviter les blocages, tout en affirmant la place de l'enfant comme sujet de droits, associé aux décisions selon son âge et sa maturité.

Il précise également certains points sensibles, notamment en matière de santé, avec un accès facilité et confidentiel des mineurs à la contraception, à la contraception d'urgence ou encore à l'IVG. Enfin, il indique que des actes médicaux peuvent être réalisés malgré l'opposition des parents si la santé de l'enfant est en jeu.

ASSEMBLÉE NATIONALE - GROUPE HORIZONS

Le député Laurent Marcangeli (Horizons, Corse-du-Sud) a été élu, le 31 mars 2026, président du groupe Horizons à l'Assemblée nationale, en remplacement de Paul Christophe, redevenu maire de Zuydcoote et amené à quitter son mandat de député.

Ancien ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Laurent Marcangeli avait déjà occupé cette fonction entre juillet et décembre 2024, avant son entrée au Gouvernement. Cette élection marque son retour à la tête du groupe dans un contexte de recomposition des équilibres parlementaires. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE

Le calendrier parlementaire actualisé confirme une séquence législative dense sur les sujets familiaux et de fin de vie dans les semaines à venir, avant l'interruption des travaux prévue du 18 au 26 avril.

PROPOSITION DE LOI PORTANT CRÉATION D'UNE CARTE FAMILLE DÈS LE DEUXIÈME ENFANT

→ À l'Assemblée nationale, le texte porté par Jérémie Patrier-Léitus sera examiné en **commission des affaires sociales** le **mercredi 1^{er} avril à 9h30**, puis en **séance publique** le **jeudi 9 avril à 21h30**.

PROPOSITION DE LOI VISANT À METTRE FIN AU DEVOIR CONJUGAL

→ Au Sénat, ce texte transpartisan, adopté en **première lecture à l'Assemblée nationale** le **28 janvier 2026**, sera examiné en **commission** le **mercredi 1^{er} avril à 9h**, puis en **séance publique** le **jeudi 9 avril à 10h30**.

PROPOSITIONS DE LOI « SOINS PALLIATIFS » ET « AIDE À MOURIR »

→ Les deux textes seront examinés en **deuxième lecture au Sénat**. **Commission** le **mercredi 29 avril à 8h30** (dépôt des amendements jusqu'au lundi 27 avril à 12h), puis **discussion en séance publique** du **lundi 11 mai à 16h30** au **mercredi 13 mai à minuit** (dépôt des amendements en séance jusqu'au jeudi 7 mai à 12h).

À noter : absence de scrutin public, vote à main levée à l'issue des débats.